

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MERCREDI 22 FEVRIER 2023

SIEGE, SALLE 6

Le vingt-deux février deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège, salle 6, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

**Présents (15)** : Sylvie BAZANTAY, Anne BERTHO, Jean-Claude BORDONNAT, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Gaëtan DE TROGOFF, Dany GRELLIER, Séverine GROYER, Virginie JEANNEZ, François MARY, Rachel MERLET, Maryse NOURISSON-ENOND, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

**Pouvoirs (2)** : James HERVE À Gaëtan DE TROGOFF, Anne-Marie REVEAU À François MARY,

**Absents (10)** : Benjamin COUSSEAU, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, James HERVE, Roland MOREAU, Claire PAULIC, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

**Date de convocation** : 16-02-2023

**Secrétaire de séance** : Pierre BUREAU

## FINANCES

### DOB Débat d'Orientations Budgétaires 2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1.

Le débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire.

Il permet d'informer sur la situation économique et financière de l'établissement.

Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Il donne lieu à la présente délibération qui prend acte de la tenue du débat, et permet au contrôle de de légalité de vérifier le respect des dispositions réglementaires.

<b>Résultats prévisionnels 2022</b>		
<b>Résultat exercice 2022</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>763 001,25</b>	<b>14 258,04</b>
<b>Recettes</b>	<b>787 408,91</b>	<b>12 784,86</b>
<b>Résultat</b>	<b>24 407,66</b>	<b>- 1 473,18</b>
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Reprise de résultat</b>		
<b>Résultat ex 2022</b>	<b>24 407,66</b>	<b>- 1 473,18</b>
<b>Reprise résultats antérieurs</b>	<b>898,09</b>	<b>10 083,64</b>
<b>Résultats avec reprise des résultats antérieurs</b>	<b>25 305,75</b>	<b>8 610,46</b>

## **LES ORIENTATIONS POUR 2023**

### **L'OT poursuivra ses missions articulées autour de ses missions statutaires :**

- L'accueil, l'information des touristes
  - La promotion du territoire
  - Le soutien à l'accompagnement des professionnels du tourisme et notamment des hébergeurs
  - La conception et la commercialisation de produits touristiques
  - La collecte de la taxe de séjour
- ❑ **Dans le domaine de l'accueil :**
- Etoffer un programme de visites guidées sur l'ensemble du territoire
- ❑ **Dans le domaine de la promotion, communication :**
- Améliorer la visibilité sur les réseaux sociaux et augmenter le nombre d'abonnés aux pages Facebook et Instagram
  - Créer un nouveau parcours « Terra Aventura » pour développer l'offre d'animations
- ❑ **Dans le domaine de la commercialisation :**
- Campagne offensive auprès de la clientèle individuelle par :
    - Des newsletters thématiques réparties sur toute l'année
    - Des campagnes de publicité Facebook
    - La promotion d'hébergements partenaires sur leboncoin.fr
    - Partenariat avec les radios locales
    - Création d'offres de séjours marketés
  - Campagne de prospection auprès :
    - Des écoles via l'envoi d'une brochure présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais
    - Des accueils de loisirs via plusieurs campagnes d'emailing présentant les séjours.
    - Des collèges – lycées via l'envoi d'une brochure présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais
    - Des autocaristes via l'envoi d'une brochure présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais

L'Office de Tourisme garde toujours comme objectif de diversifier ses sources d'auto-financement par le biais de la commercialisation et de la taxe de séjour pour réduire la part de subvention de la Communauté d'agglomération.

**Le Conseil d'Administration de la Régie l'Office de Tourisme est invité à acter le débat d'orientation budgétaire tel que présenté en séance.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

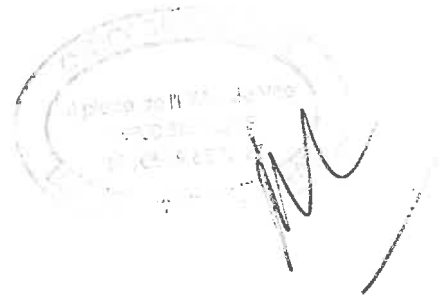
Pour extrait conforme,  
Le Président de la Régie Office du Tourisme,  
Philippe ROBIN,

Transmis en préfecture le **- 2 MARS 2023**

Notifié ou publié le **- 2 MARS 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

A circular stamp from the Régie Office du Tourisme is visible, containing the text "Régie Office du Tourisme" and "Après en avoir délibéré". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.